

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 22 Mars 2018

6755

■ Budget Eau - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018, il est proposé d'ajuster les montants de deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F160	2015100900 (ancienne 2015/00009)	CT	EAU - Etudes adduction (Ingénierie)	70 000	+ 250 000	320 000
F160	2015100800 (ancienne 2015/00008)	CT	EAU ADDUCTION 2015/2019	1 200 000	-250 000	950 000
TOTAL F160				1 270 000	0	1 270 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2018

- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération PEDD 038-721/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation des affectations d'opérations génériques nouvelles liées à l'adduction de l'eau potable ;
- La délibération DEA 012-1465/16/CM du 15 décembre 2016 portant sur les ajustements des montants de plusieurs opérations budgétaires dans le cadre du budget primitif 2017 pour le Territoire Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 20 mars 2018.

Oui le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à des ajustements de plusieurs opérations budgétaires du budget annexe de l'eau du CT1

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les ajustements des opérations budgétaires suivantes :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F160	2015100900 (ancienne 2015/00009)	CT	EAU - Etudes adduction (Ingénierie)	70 000	250 000	320 000
F160	2015100800 (ancienne 2015/00008)	CT	EAU ADDUCTION 2015/2019	1 200 000	-250 000	950 000
TOTAL F160				1 270 000	0	1 270 000

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau 2018 du CT1 – Chapitre 20 et 23 - Sous Politique F160.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Eau - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018, il est proposé d'ajuster les montants de deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F160	2015100900 (ancienne 2015/00009)	CT	EAU - Etudes adduction (Ingénierie)	70 000	+ 250 000	320 000
F160	2015100800 (ancienne 2015/00008)	CT	EAU ADDUCTION 2015/2019	1 200 000	-250 000	950 000
TOTAL F160				1 270 000	0	1 270 000